

Franchise et location gérance (1/2)

Pas de nouveaux passages d'hypers en LG d'ici fin d'année, mais la cession des **Carrefour Market** continue...



La réunion du 4 octobre dernier a été consacrée uniquement aux magasins Carrefour Market. La direction a déclaré qu'elle ne céderait pas à la cession des 5 ou 6 hypermarchés annoncée en CCE pour le 2^{ème} semestre 2019.

Pour les hypers, le processus est donc pour l'instant gelé (ce qui n'exclut pas d'autres passages en 2020). D'autre part, la piste de la création d'une société où les magasins en difficultés seraient transférés (société avec des avantages sociaux inférieurs - solution proposée par FO et la CGC) est abandonnée.

Le procès gagné par la CFDT en juillet 2019 oblige la direction à revoir sa façon de faire. En effet, les précédentes annonces se sont faites sans concertation, après avoir trouvé des repreneurs. La direction a-t-elle changé d'approche ? Cela reste à prouver (voir pages suivantes)...

Carrefour a toutefois annoncé la mise en location-gérance de 9 supermarchés Carrefour Market, ce qui concerne 412 salariés ! Les cessions devraient se dérouler en 2020. Comme d'habitude, le motif annoncé pour la mise en LG de l'ensemble des magasins est le manque de rentabilité.

Il y a actuellement 1018 supermarchés sous enseigne Market dont 629 sont en location-gérance ou en franchise (soit près de 62 % du parc).

La CFDT a demandé jusqu'où Carrefour comptait poursuivre la cession des supermarchés ?

Projet de passages en location-gérance de 9 supermarchés.
(412 salariés)

Ile de France :

Meudon (43 salariés)
Ivry Sur Seine (67 salariés)
Saint Souplets (56 salariés)

Nord et Est :

Calais 4B (44 salariés)
Grandvilliers (43 salariés)

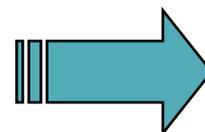
Centre :

Bray sur Seine (40 salariés)

Rhône-Alpes :

Monistrol sur Loire (52 salariés)
Villefranche/Saône (29 salariés)
Lons le Saulnier (38 salariés)

Lire la suite page suivante...



Franchise et location gérance (2/2)

Pas de nouveaux passages d'hypers en LG d'ici fin d'année, mais la cession des **Carrefour Market** continue...

Caroline Dassier
Directrice générale
des supermarchés



La DRH n'a pas souhaité répondre, indiquant qu'il faudrait attendre l'intervention de la directrice générale des supermarchés (Caroline Dassier) pour connaître la stratégie de l'entreprise.

La CFDT a fait part de son inquiétude : que va-t-il rester de l'entreprise dans quelques années ? **Carrefour Market est-elle destinée à devenir uniquement une entreprise de gestion de franchises comme Carrefour Proximité ?!**

Revendications CFDT :

1 La CFDT a indiqué qu'elle ne comprenait pas pourquoi **une concertation** (sur les alternatives - 2 réunions ont eu lieu) avait été engagée dans les hypermarchés et pas chez Market ? **Pourquoi une telle différence de traitement ? De plus les projets de reprises semblent encore une fois bouclés (les repreneurs sont connus). Attention au jugement du TGI...**

2 Nous avons également demandé que la direction étudie avant de céder les magasins (hypers et supers), une réduction des coûts partagés. **En effet, Carrefour encaisse les loyers des magasins (par le biais de sa filiale) et fait payer un certain nombre de redevances au siège.**

La CFDT propose que l'on allège temporairement ces charges dans les magasins qui rencontrent des difficultés économiques. Ceci afin de leur redonner une capacité à réinvestir et à retrouver de la rentabilité. Pour cela, nous avons besoin que l'on nous communique le détail de ces sommes afin que nous puissions formuler des propositions cohérentes. Malheureusement, la direction ne semble pas vouloir nous transmettre ces données...

3 Devoir de vigilance.

Durant la réunion, les élus ont remonté parfois des dysfonctionnements importants dans les magasins franchisés ou en LG :

- Non respect du code du travail ou des règles d'hygiène ; **non respect des engagements pris avec Carrefour avant la cession** ; pression sur les salariés pour réduire les effectifs...

Pour la CFDT, afin d'éviter ces dérives (qui ne concernent heureusement pas tous les repreneurs), **Carrefour doit aussi exercer son devoir de vigilance** (prévu par la loi PACTE) sur ses franchisés et ses locataires-gérants et mettre en place des contrôles.

4 Nous réclamons également une **amélioration de l'accord « clause sociale »** qui s'applique lors de la cession des magasins (maintient des tickets restaurant, de la mutuelle, de la remise sur achats, du plan d'épargne etc.) **afin de limiter l'impact sur le pouvoir d'achat des salariés.**

La CFDT attend des réponses à ses propositions et revendications légitimes. Faute de réponse, nous agissons en conséquence.